



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides

Question écrite n° 1621

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des agriculteurs concernés par la mise en place des aides compensatrices correspondant à la mise en jachère de 10 p. 100 des terres agricoles. En l'état actuel des textes, il apparaît que ces aides seront versées, pour le premier acompte, au mieux, en octobre 1993, le second versement devant intervenir en janvier 1994. Or la moisson qui assure les principales recettes de ces exploitants agricoles procure des recettes en juillet-août. Il apparaît donc que des exploitants agricoles vont se trouver en difficulté de trésorerie à partir d'août 1993. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun d'envisager que le versement du premier acompte de l'indemnité compensatrice intervienne dès août 1993, ce qui serait effectivement une mesure de bon sens particulièrement appréciée dans le contexte économique difficile que traverse l'agriculture française.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très conscient des difficultés de trésorerie auxquelles peuvent se trouver confrontés les agriculteurs. En ce qui concerne les aides compensatrices en matière de céréales et protéagineux, la totalité des aides sera versée entre le 18 octobre et le 31 décembre 1993 et l'objectif est de les verser dès maintenant. En ce qui concerne les oléagineux : pour le colza d'hiver, une avance a été donnée, à titre exceptionnel, en février 1993 et le solde aura lieu, comme les années précédentes, au début de février 1994. Pour les autres oléagineux, le règlement précise qu'une avance de 50 p. 100 doit être effectuée avant le 30 septembre 1993 et le Gouvernement a décidé d'engager le versement de cette avance plus tôt ; le solde sera versé comme les années précédentes au début de février 1994.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1621

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1467

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4138